

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-6-7-1

Séance du vendredi 12 juin 2015

### **AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA MISE EN RÉSEAU DES CATALOGUES DES BIBLIOTHÈQUES DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2008-3-7-2 du 7 mars 2008, autorisant la signature d'une convention de partenariat avec les Communes ou Communautés de Communes pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du département du Haut-Rhin (Calice68)
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat portant sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du département du Haut-Rhin « Calice68 », ayant pour objet la mise à disposition des ressources numériques pour les lecteurs des bibliothèques participantes, annexé à la présente délibération,
- ❖ Autorise le Président à signer les avenants n°2 à intervenir avec les Communes ou Communautés de communes ayant passé une convention de partenariat « Calice68 ».

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions